

# ÉLABORER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

GUIDE TECHNIQUE POUR LES INVESTISSEURS  
INSTITUTIONNELS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

MARS 2024



# LES SIX PRINCIPES

## PRÉAMBULE AUX PRINCIPES

Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- 1** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- 3** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



## MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière.

Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.

### AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre. Elles ne doivent pas non plus être utilisées pour fonder une décision d'investir ou une autre décision. Les contenus n'offrent aucune opinion en matière de droit, d'économie, d'investissement ou d'autres domaines de la part des auteurs ou des éditeurs. PRI Association ne peut être tenue responsable du contenu des sites web et des sources d'informations auxquels il est fait référence. La présence de liens vers ces sites et la mention de ces sources ne valent pas approbation de leur contenu par PRI Association. PRI Association ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions, ni de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent document, ni de tout dommage ou préjudice résultant de cette décision ou de cette action ou causé par celles-ci. Toutes les informations sont fournies « en l'état », sans aucune garantie d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité, ni des résultats obtenus de l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite.

#### Contenu rédigé par PRI Association

En ce qui concerne le contenu rédigé par PRI Association, sauf indication contraire, les opinions, recommandations, résultats, interprétations et conclusions exprimés sont uniquement ceux de PRI Association et ne représentent pas nécessairement les opinions des contributeurs ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (individuellement ou dans leur ensemble). Il ne faut pas en déduire qu'une autre organisation citée en référence approuve les conclusions énoncées. La mention des entreprises citées en exemple ne constitue en aucun cas un soutien à ces organisations de la part de PRI Association ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. Même si nous nous sommes efforcés de proposer des informations issues de sources fiables et à jour, la présence de retards, d'omissions ou d'inexactitudes n'est pas exclue, en raison de l'évolution constante des statistiques, législations, règles et réglementations.

#### Contenu rédigé par des tiers

L'exactitude de tout contenu fourni par un contributeur externe relève de la responsabilité de ce dernier. Les opinions exprimées dans tout contenu fourni par des contributeurs externes sont celles de ces derniers uniquement. Elles ne sont pas approuvées par PRI Association ou tout signataire des Principes pour l'Investissement Responsable autre que le(s) contributeur(s) externe(s) nommé(s) en tant qu'auteur(s), ni ne correspondent nécessairement à leurs opinions.

# SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
REMERCIEMENTS	5
À PROPOS DE CE GUIDE	6
LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ACTION DES INVESTISSEURS SUR LA BIODIVERSITÉ	7
LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE AVANT DE RÉDIGER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ	9
ÉLABORER UNE APPROCHE ORGANISATIONNELLE	9
COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ	10
ÉLABORER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ	10
CE QU'IL FAUT INCLURE DANS UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ	13
OBJECTIFS, CHAMP D'APPLICATION ET ENGAGEMENTS	13
GOUVERNANCE	14
DÉFINITIONS	14
APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ	15
ANNEXE 1 : INDICATEURS DU REPORTING	22
CRÉDITS	24

# SYNTHÈSE

## IMPORTANTANCE DE LA BIODIVERSITÉ POUR LES INVESTISSEURS

Le monde est confronté à une perte de biodiversité d'une ampleur sans précédent. La moitié environ du PIB mondial dépendant des services écosystémiques rendus par des systèmes naturels sains, les investisseurs de toutes les catégories d'actifs et de tous les secteurs sont confrontés à des risques physiques liés à la perte de biodiversité et à des risques de transition liés à l'évolution des politiques, des technologies et du sentiment des consommateurs en réponse à la crise. À l'inverse, la lutte contre la perte de biodiversité offre également de nouvelles opportunités aux investisseurs.

La compréhension croissante par le public et les responsables politiques de la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité impose donc aux investisseurs institutionnels d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans leurs politiques d'investissement responsable et dans leurs processus d'investissement. La première étape consiste à élaborer une politique de biodiversité.

## AVANT DE RÉDIGER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

Les investisseurs doivent tenir compte de trois éléments lorsqu'ils se préparent à élaborer une politique de biodiversité :

- **Élaborer une approche organisationnelle de la biodiversité**  
Ce rapport propose un processus en cinq étapes pour élaborer une approche organisationnelle de la biodiversité. Ce processus est conçu pour guider les organisations dans une progression délibérée de la compréhension des considérations relatives à la biodiversité, de leur intégration dans les processus d'investissement, et de la gestion et de la communication des risques et opportunités associés.
- **Comprendre la biodiversité**  
Les investisseurs doivent comprendre la biodiversité afin d'établir une connaissance commune de la pertinence de la question pour l'organisation et de s'assurer de l'adhésion de la direction. Cela peut passer par des discussions internes, des formations et le partage de connaissances entre pairs.
- **Déterminer le type de politique à élaborer**  
Les investisseurs doivent comprendre le type de politique qu'ils envisagent d'élaborer, qu'il s'agisse d'une politique globale d'investissement dans la biodiversité, d'une politique portant sur un aspect spécifique de la biodiversité ou d'une prise de position. Ils doivent réfléchir à l'objectif de la politique, à sa structure, à son champ d'application et à sa gouvernance, à la manière dont elle s'intégrera dans les approches existantes et aux ressources nécessaires.

## CE QU'IL FAUT INCLURE DANS UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

Une politique globale en matière de biodiversité doit tenir compte des éléments suivants :

- **Objectifs, champ d'application et engagements**  
Ceux-ci établissent : les motivations de l'investisseur pour développer sa politique de biodiversité, et les convictions, objectifs et besoins sous-jacents ; les facteurs de perte de biodiversité, les secteurs et les classes d'actifs qu'elle couvre, et tout produit d'investissement, stratégie ou entreprise qu'elle ne couvre pas ; et les exigences réglementaires, responsabilités, engagements et obligations de communication qui y sont liés.

- **Gouvernance**  
La politique doit faire référence aux politiques, lignes directrices et objectifs connexes, à la manière dont elle sera mise en œuvre et contrôlée, et à la manière dont elle sera réexaminée.
- **Définitions**  
Compte tenu de la complexité du sujet, la politique doit inclure des définitions des termes clés et des acronymes utilisés.
- **Approche de la biodiversité**  
Une politique de biodiversité peut inclure des informations sur la manière dont l'investisseur évalue les risques physiques et de transition liés à la biodiversité, sur la manière dont il identifie les opportunités et sur la manière dont il intègre les considérations relatives à la biodiversité dans ses décisions d'investissement. Elle peut également inclure la manière dont l'investisseur recueille les informations correspondantes.
- **Définition des objectifs et stratégie**  
La politique doit décrire les objectifs ou cibles de l'organisation en matière de biodiversité et les mesures associées, la manière dont ils sont déterminés, l'approche de l'organisation pour les atteindre et la manière dont les performances seront suivies dans le temps.
- **Gestion des risques et des opportunités**  
La politique doit également décrire comment l'investisseur entend gérer les risques liés à la biodiversité et saisir les opportunités qui s'y rattachent. Il peut s'agir d'une description détaillée de la manière dont l'entreprise prévoit de s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité, y compris la manière dont elle attend des entités détenues qu'elles gèrent les incidences sur la biodiversité.  
L'investisseur doit également expliquer comment il compte orienter les fonds vers des investissements qui minimisent la perte de biodiversité et favorisent des résultats environnementaux positifs, tels que des solutions fondées sur la nature.  
La politique doit également définir l'approche de l'investisseur en matière d'engagement lié à la biodiversité. Il peut s'agir de codes d'engagement ou de documents d'orientation auxquels l'entreprise adhère, ainsi que d'autres attentes ou déclarations relatives à la biodiversité spécifiques à un secteur ou à une question. Elle doit également détailler les attentes des investisseurs vis-à-vis des entités détenues en ce qui concerne la biodiversité, et la manière de s'engager avec elles sur cette question, l'engagement auprès des responsables politiques, des organismes de normalisation et des organismes sectoriels, ainsi que toute participation à des initiatives de collaboration.
- **Suivi et reporting**  
Enfin, la politique doit décrire l'approche de l'organisation en matière de suivi et d'établissement de rapports sur ses activités liées à la biodiversité et préciser toute norme internationale de publication d'informations ou de reporting sur laquelle l'organisation s'est alignée.  
Tout au long du présent guide, vous trouverez des exemples de gérants et d'investisseurs institutionnels qui ont pris des engagements politiques liés à la biodiversité. Vous y trouverez également des liens vers des orientations et des ressources connexes des PRI. Pour en savoir plus sur les sujets abordés dans ce guide, ou sur la biodiversité en général, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les organisations suivantes pour leur contribution lors des entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce guide.

- abrdn
- Australian Council of Superannuation Investors
- All Weather Capital
- Allianz Investment Management
- AP2
- AXA Investment Management
- BB Asset Management
- Breckinridge Capital Advisors
- CalSTRS
- Climate Asset Management
- CVC
- Desjardins Global Asset Management
- Domini Impact Investments
- E Fund
- Fama re.capital
- Fidelity Investments
- First Sentier Investors
- Foresight Group
- FSD Africa
- Green Century Capital Management
- Groupe Caisse des Dépôts
- The Indonesian Biodiversity Foundation (Yayasan KEHATI)
- Ninety One
- Nomura Asset Management
- Nuveen Natural Capital
- Patria Investments
- PensionDanmark
- QBE Insurance
- QIC
- Resona Asset Management
- Riparian Capital Partners
- Rockefeller Asset Management
- Sanlam Investments
- Sierra Club Foundation
- Stafford Capital Partners

Nous tenons également à remercier les membres du [Nature Reference Group des PR](#) pour leurs commentaires sur les premières versions du guide.

---

# À PROPOS DE CE GUIDE

Ce guide présente les étapes recommandées aux investisseurs pour élaborer une politique d'investissement en faveur de la biodiversité. Il comprend :

- les arguments en faveur d'une action des investisseurs en faveur de la biodiversité ;
- des suggestions pour aider les investisseurs à élaborer une approche organisationnelle de la question ;
- les différents types de politiques que les investisseurs peuvent élaborer ; et
- les éléments spécifiques qu'un engagement politique global peut inclure.

Le contenu est basé sur des recherches documentaires, y compris l'analyse des politiques de biodiversité des signataires des PRI, des entretiens avec les signataires et le retour d'information du [Nature Reference Group des PRI](#).

Il convient de lire ce guide conjointement avec le guide des PRI intitulé « [Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable : guide technique](#) », ainsi qu'avec d'autres ressources des PRI sur la biodiversité, notamment « [Introduction à l'investissement responsable : la biodiversité pour les investisseurs institutionnels](#) ».

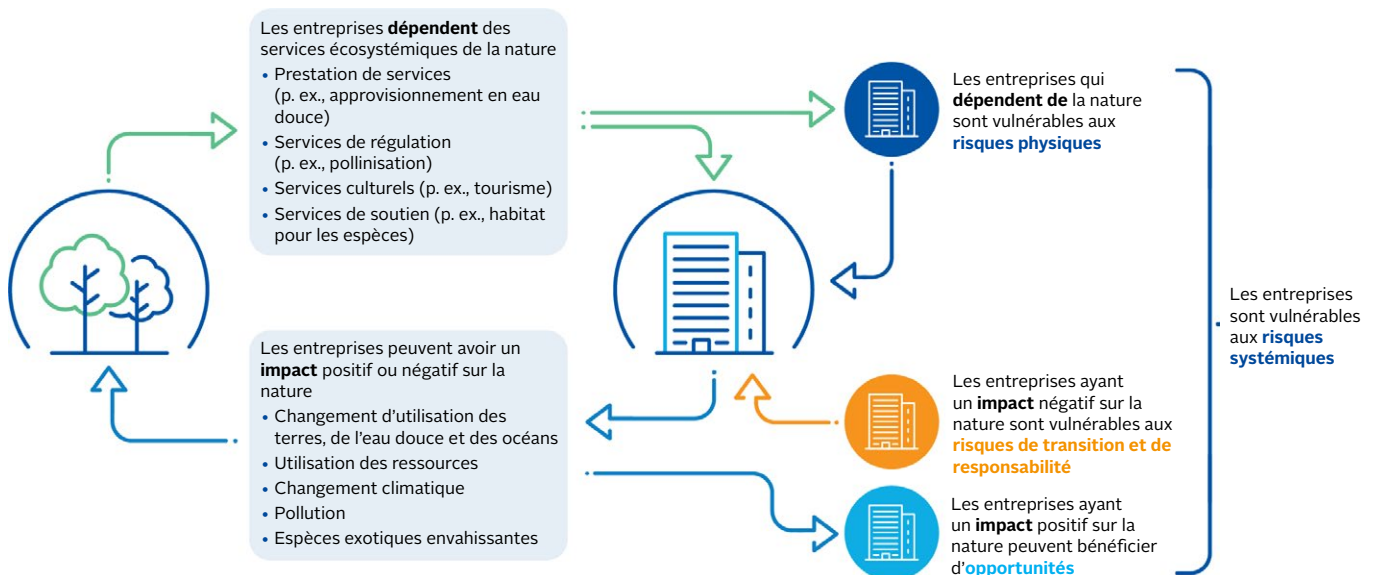
# LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ACTION DES INVESTISSEURS SUR LA BIODIVERSITÉ

Selon le Network for Greening the Financial System, l'ampleur sans précédent de la perte de biodiversité qui se produit actuellement à l'échelle mondiale « pourrait avoir des conséquences macroéconomiques importantes, et le fait de ne pas tenir compte de ces conséquences, de ne pas les atténuer et de ne pas s'y adapter est une source de risque pour la stabilité financière »<sup>1</sup>. En effet, plus de la moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement d'au moins un service rendu par les écosystèmes<sup>2</sup>.

Cela pose de nouveaux risques financiers aux investisseurs de toutes les catégories d'actifs et de tous les secteurs, ainsi qu'à leurs clients et bénéficiaires. Ces risques peuvent être caractérisés comme suit :

- Risques physiques résultant de la dégradation de la biodiversité. Ils peuvent être chroniques ou aigus et sont souvent spécifiques à un lieu : par exemple, la perte d'habitats côtiers protecteurs tels que les mangroves peut augmenter le risque d'inondation, ou la perte d'insectes pollinisateurs sauvages peut réduire les rendements ou augmenter les coûts pour les entreprises agricoles. Selon les estimations les plus pessimistes de la Banque mondiale, l'effondrement de quatre services écosystémiques seulement pourrait entraîner une contraction de 2 700 milliards d'USD du PIB mondial d'ici à 2030<sup>3</sup>.
- Risques de transition liés à un mauvais alignement des activités économiques, provoqué par des changements dans la réglementation et la politique, la jurisprudence, la technologie ou le sentiment des investisseurs et les préférences des consommateurs. Un exemple serait le non-respect des attentes en matière d'audit préalable (due diligence) du règlement de l'UE de 2023 sur les produits sans déforestation<sup>4</sup> et les risques de litige associés.

Figure 1 : La nature et les entreprises : pourquoi c'est important



Source : inspiré de la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

1 The Network for Greening the Financial System, « [Le NGFS reconnaît que les risques liés à la nature pourraient avoir des implications macroéconomiques et financières significatives](#) », communiqué de presse, 24 mars 2022

2 Forum économique mondial, « [La moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature, selon un nouveau rapport](#) », communiqué de presse, 19 janvier 2020

3 Banque mondiale (2021), [The Economic Case for Nature](#)

4 Commission européenne (2023), [Règlement sur les produits sans déforestation](#)

Cependant, la lutte contre la perte de biodiversité par la conservation et la restauration offre également de nouvelles opportunités aux investisseurs. Le Forum économique mondial a estimé que la transition vers des économies ayant un impact positif sur la nature pourrait générer jusqu'à 10 000 milliards d'USD de valeur annuelle et créer 395 millions d'emplois d'ici à 2030<sup>5</sup>.

## FACTEURS RÉGLEMENTAIRES

La compréhension croissante par le public et les responsables politiques de la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité s'est traduite notamment par le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal \(CMB\)](#), adopté par 188 pays lors de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité de 2022 (COP 15), qui vise à « stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 ». Pour ce faire, celui-ci demande que les flux financiers publics et privés soient alignés sur cette mission, en donnant un mandat clair aux investisseurs institutionnels pour qu'ils intègrent les considérations relatives à la biodiversité dans leurs politiques d'investissement responsable.

Cet effort international se reflète dans les développements politiques au niveau régional, tels que la [Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#), et dans les différentes juridictions du monde entier.

Pour plus de détails sur la perte de biodiversité et les raisons pour lesquelles les investisseurs doivent agir, veuillez lire [Introduction à l'investissement responsable : La biodiversité pour les investisseurs institutionnels](#).



### Définitions clés

- **Nature** : le monde naturel, en mettant l'accent sur ses composantes vivantes, selon la [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#).
- **Biodiversité** : la variabilité des organismes vivants de toutes origines, selon la [Convention sur la diversité biologique](#). La biodiversité est une composante essentielle de la nature, indispensable au maintien de systèmes naturels fonctionnels et résilients qui peuvent continuer à fournir des services à la société.
- **Services écosystémiques** : avantages que les populations tirent des écosystèmes et de leur biodiversité, tels que la pollinisation, la production alimentaire et la protection des côtes, selon l'[Évaluation des écosystèmes pour le millénaire](#).

## NATURE OU BIODIVERSITÉ ?

Ce guide se concentre sur l'élaboration d'une politique en matière de biodiversité et sur la manière dont un investisseur peut définir son approche des cinq facteurs de perte de biodiversité<sup>6</sup>. Toutefois, les orientations fournies reconnaissent la manière dont les systèmes naturels contribuent au maintien de la biodiversité et peuvent donc être appliquées au concept plus large de nature pour les investisseurs qui cherchent à adopter une approche plus globale des risques et des opportunités liés à la nature.

### Limites planétaires et changement climatique

Le changement climatique et la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés ; ils sont essentiels pour comprendre l'interaction entre les [limites planétaires](#) et pour minimiser le risque de dommages environnementaux irréversibles, six des neuf limites planétaires ayant été franchies en 2023<sup>7</sup>. Le changement climatique étant considéré comme l'un des cinq moteurs de la perte de biodiversité<sup>8</sup>, les investisseurs peuvent commencer à identifier les synergies entre leurs stratégies climatiques et les risques ou opportunités liés à la biodiversité. Par exemple, la poursuite de la circularité dans le cadre des technologies de transition net zéro peut minimiser les impacts de l'extraction et de l'élimination des matériaux sur la nature<sup>9</sup>, tandis que les innovations dans le domaine de l'agriculture régénératrice peuvent atténuer les émissions associées à la conversion des terres et promouvoir la santé et la résilience des sols<sup>10</sup>.

## Ressources PRI

[Page web des PRI sur la nature](#)



[Renforcer la biodiversité : ce que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal signifie pour les investisseurs responsables](#)



[Introduction à l'investissement responsable : la biodiversité pour les investisseurs institutionnels](#)



<sup>5</sup> Forum économique mondial (2020), [The Future Of Nature And Business](#)

<sup>6</sup> IPBES, [Models of drivers of biodiversity and ecosystem change](#)

<sup>7</sup> Richardson, J., Steffen W., Lucht, W., Bendtsen, J., Cornell, S.E., et al. (2023), « Earth beyond six of nine Planetary Boundaries », [Science Advances](#), 9, 37.

<sup>8</sup> IPBES, page web [Models of drivers of biodiversity and ecosystem change](#)

<sup>9</sup> Fondation Ellen MacArthur, page web [What is a circular economy?](#)

<sup>10</sup> Forum économique mondial, article [5 benefits of regenerative agriculture – and 5 ways to scale it](#), 11 janvier 2023



# LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE AVANT DE RÉDIGER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

Cette section présente les éléments que les investisseurs peuvent prendre en compte avant de rédiger une politique de biodiversité. Elle se concentre sur trois éléments clés :

- Un processus en cinq étapes pour élaborer une approche organisationnelle de la biodiversité
- Comprendre la biodiversité
- Différentes formes d'engagements publics en matière de biodiversité

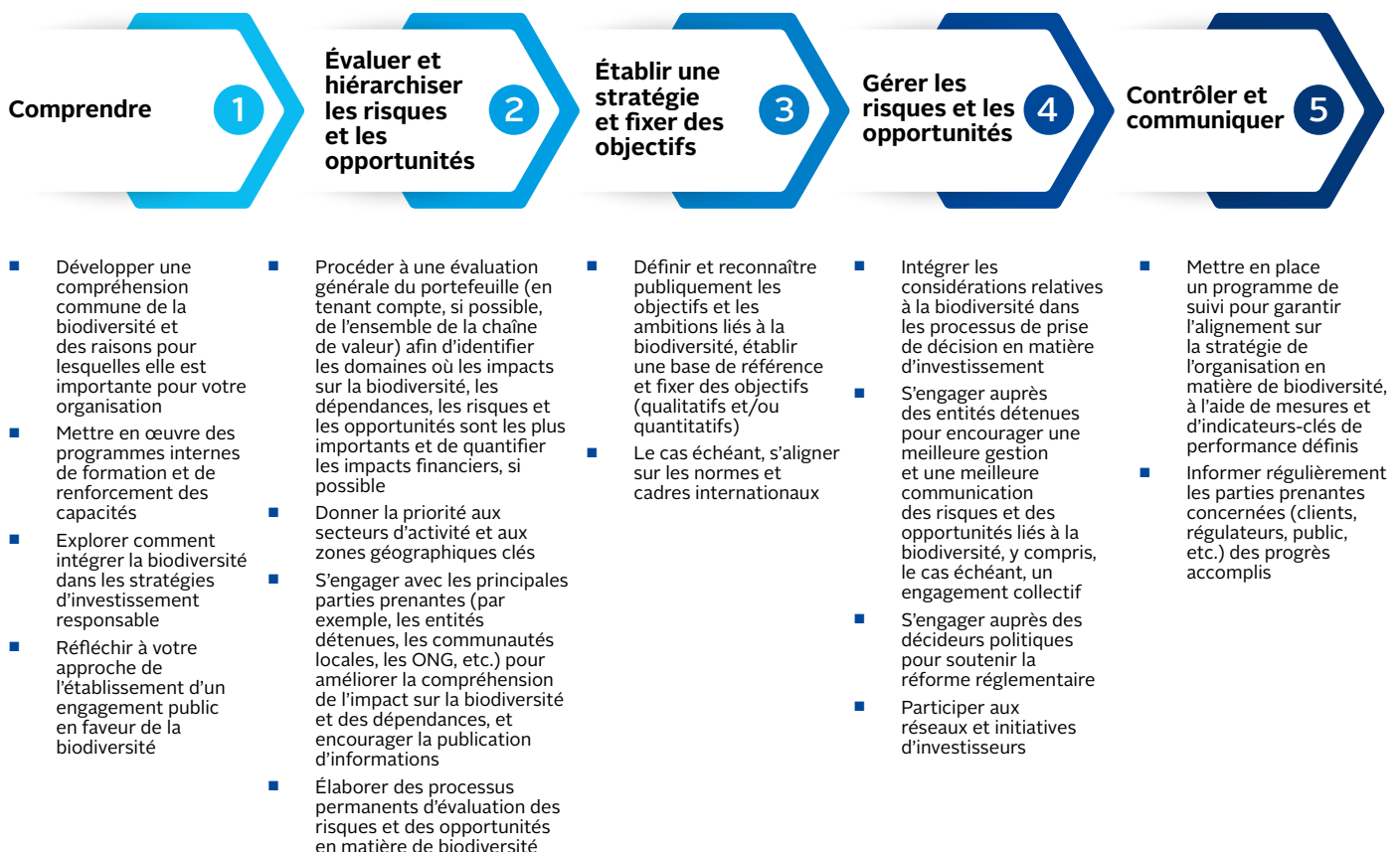
Ce processus ne se veut pas normatif. Il reflète les défis importants que doivent encore relever de nombreux investisseurs pour comprendre pleinement les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la biodiversité, et la manière dont ces éléments peuvent en fin de compte alimenter la stratégie et les décisions d'investissement. Les investisseurs peuvent adapter ou réorganiser les étapes afin de personnaliser le processus en fonction de leur situation spécifique. Par exemple, il peut être préférable d'aligner l'approche de la biodiversité sur une approche existante du climat et de reproduire une série d'étapes similaires, ou de chercher à appliquer d'abord l'approche à une classe d'actifs particulière.

Chaque élément du processus en cinq étapes est traité plus en détail dans la suite de ce document.

## ÉLABORER UNE APPROCHE ORGANISATIONNELLE

Le processus en cinq étapes pour l'élaboration d'une approche organisationnelle de la biodiversité, présenté ci-dessous, suggère aux investisseurs des mesures à prendre en la matière. Ce processus est conçu pour guider les organisations dans une progression délibérée de la compréhension des considérations relatives à la biodiversité, de leur intégration dans les processus d'investissement, ainsi que de la gestion et de la communication des risques et des opportunités qui y sont associés.

Figure 2 : Un processus en cinq étapes pour élaborer une approche organisationnelle de la biodiversité





## COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ

La première étape consiste à établir une connaissance commune de la pertinence de la question pour l'organisation et à s'assurer de l'adhésion de la direction. Il peut s'agir de :

- mener, et partager avec les équipes concernées, des recherches sur la biodiversité et sa pertinence pour les investisseurs ;
- organiser des formations pour le personnel concerné afin qu'il comprenne mieux la question et sa pertinence par rapport à son rôle au sein de l'organisation ; et
- apprendre de ses pairs par le biais d'un engagement direct et d'une collaboration plus large avec le secteur.

Les entretiens menés avec les investisseurs dans le cadre de l'élaboration de ce guide ont mis en évidence un certain nombre de tendances clés dans la manière dont ils abordent la question de la biodiversité, notamment :

- De nombreuses organisations adoptent une approche graduelle, impliquant généralement une recherche interne et un renforcement des connaissances sur le sujet. Cette étape peut être suivie d'une évaluation initiale des expositions potentielles aux impacts sur la biodiversité, des dépendances, des risques et des opportunités, afin d'établir un ordre de priorité pour les actions ultérieures.
- Reconnaissance du fait que la prise en compte des risques et des impacts liés à la biodiversité devra souvent être adaptée à l'investissement spécifique ou à la classe d'actifs.
- Des problèmes particuliers tels que la déforestation, souvent liés au secteur agricole, peuvent souvent servir de point de départ à des efforts plus ciblés sur un thème lié à la biodiversité.

### Ressources PRI

[Introduction à l'investissement responsable](#)



[Investir en lien avec les résultats des ODD : cadre de référence en cinq parties](#)



[Renforcer la biodiversité : ce que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal signifie pour les investisseurs responsables](#)



## ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

### POURQUOI ÉLABORER UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ ?

Une politique de biodiversité peut avoir plusieurs objectifs pour les investisseurs :

- Elle peut guider leurs décisions d'investissement, la manière dont ils assurent l'engagement et la manière dont ils rendent compte de leurs activités, garantissant ainsi la cohérence et la longévité.
- Elle permet aux investisseurs de présenter leurs actions en matière de biodiversité et les raisons qui les motivent - par exemple, la manière dont ils envisagent les risques et les opportunités liés à la biodiversité et leur lien avec d'autres questions de durabilité au niveau du système, telles que le changement climatique et les droits humains.
- Elle définit des attentes claires à l'égard des autres parties prenantes de la chaîne d'investissement, qu'il s'agisse d'autres investisseurs (gérants et investisseurs institutionnels), de prestataires de services ou d'entreprises bénéficiaires d'investissements et de leurs chaînes de valeur.

### DIFFÉRENTES FORMES DE POLITIQUES

Avant d'élaborer une politique, les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion doivent prendre en compte les éléments suivants :

- l'objectif de la politique ;
- sa structure et son champ d'application ;
- qui sera responsable de sa mise en œuvre ;
- le lien entre ladite politique et leurs obligations fiduciaires, leurs stratégies d'investissement et leurs convictions, et la manière dont cette politique les reflètera ;
- les ressources et l'adhésion des parties prenantes nécessaires pour la mettre en œuvre ; et
- la maturité de leur organisation en matière de biodiversité.

La compréhension de ces considérations permettra de déterminer le type de politique le plus approprié pour un investisseur à un moment donné. Par exemple, un investisseur ayant une approche établie de la biodiversité et/ou souhaitant afficher ses ambitions en la matière, et disposant d'une gouvernance centralisée ou de processus stratégiques, peut souhaiter adopter une politique d'investissement en faveur de la biodiversité. Les organisations qui élaborent leur approche de la question et/ou adoptent des stratégies de fonds ou de portefeuille plus individuelles peuvent opter pour un énoncé de position afin d'établir une position et une intention de lutter contre la perte de biodiversité.

Une autre approche peut consister à se concentrer sur une question spécifique liée à la biodiversité, telle que la déforestation, ou sur des secteurs à haut risque. Ce type de politique peut servir de point de départ pour piloter la réponse d'une organisation à la biodiversité ou peut être adopté parce que ces questions ou secteurs ont été identifiés comme se prêtant à l'établissement et au suivi d'objectifs quantitatifs clairement définis.

Chaque forme d'engagement, en particulier celle qui se concentre sur une seule question ou un seul secteur,

présente l'avantage de permettre aux investisseurs d'adopter une approche itérative, en tirant des enseignements de leurs évaluations, de leurs engagements et de la définition de leurs objectifs. Ces enseignements peuvent alors potentiellement permettre à l'investisseur d'adopter une approche plus large de la biodiversité au fil du temps.

Les différents types d'engagements publics et leurs objectifs potentiels sont résumés dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Différentes formes de politiques de biodiversité**

Type de document	Objectif
<b>Politique d'investissement dans la biodiversité</b>	<p>Définit une approche globale de la biodiversité, comprenant l'évaluation et l'atténuation des risques, la fixation d'objectifs et les mesures associées, ainsi que la communication d'informations.</p> <p>Définit des attentes claires à l'égard des entités détenues et des autres parties prenantes concernées et peut favoriser la collaboration avec les parties prenantes qui partagent des intérêts communs.</p> <p>Peut être autonome ou intégrée à une politique globale d'investissement responsable.</p>
<b>Politique relative à un aspect spécifique de la biodiversité</b>	<p>Comme ci-dessus, mais axée sur une seule question (comme la déforestation).</p> <p>Peut servir de base à l'élaboration d'une approche plus complète de la biodiversité au fil du temps.</p>
<b>Énoncé de position</b>	<p>Établit la position d'une organisation sur la biodiversité (que ce soit en général ou sur des questions spécifiques), afin de signaler l'engagement et l'intention initiaux et de favoriser la collaboration avec les parties prenantes qui partagent des intérêts communs.</p> <p>Il est peu probable qu'elle contienne des objectifs ou des processus spécifiques pour intégrer la biodiversité dans la prise de décision en matière d'investissement.</p> <p>Il s'agit généralement de documents autonomes qui s'alignent largement sur la politique d'investissement responsable.</p> <p>Peut servir de base à l'élaboration d'un engagement plus complet en faveur de la biodiversité au fil du temps.</p>



**Exemple : l'approche d'abrdn en matière de capital naturel**

Le document d'abrdn intitulé « [Preserving natural capital - Our approach for investments](#) » décrit son approche de l'intégration des considérations relatives à la nature dans les six étapes du cycle de vie des investissements : recherche et données, intégration des investissements, solutions pour les clients, engagement (dialogue et vote), collaboration et influence, et communication d'informations. Ce document rend transparente l'approche d'abrdn relative à la nature et aux résultats escomptés, et présente les attentes d'abrdn à l'égard des entreprises détenues en matière d'investissement et d'engagement. Les énoncés de position fournissent ensuite plus de détails sur les engagements d'abrdn dans des domaines thématiques spécifiques, tels que la biodiversité, la déforestation, les plastiques et l'eau.

## EXEMPLES DE POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ

### Sociétés de gestion :

Organisation	Lien :
Abrdn	<a href="#">Préserver le capital naturel - Notre approche des investissements</a>
Allianz Global Investors	<a href="#">Déclaration de politique de biodiversité d'Allianz Global Investors</a>
Impax Asset Management	<a href="#">Politique d'Impax relative à la nature, la biodiversité et la déforestation</a>
First Sentier Investors	<a href="#">Nature et biodiversité</a>
HSBC Asset Management	<a href="#">Biodiversité</a>
Legal and General Investment Management	<a href="#">Politique de LGIM en matière de biodiversité</a> et <a href="#">Cadre de LGIM sur la nature</a>
Mirova	<a href="#">Mirova pour la nature - Biodiversité, notre feuille de route pour 2020</a>
New Forests	<a href="#">Risques et opportunités liés à la biodiversité dans les investissements forestiers</a>
Next Energy Capital	<a href="#">Énoncé de position sur la biodiversité</a>
Schroders	<a href="#">Notre plan pour la nature</a>
Storebrand Asset Management	<a href="#">Thème d'engagement : biodiversité et écosystèmes</a>

### Investisseurs institutionnels :

Caisse des Dépôts	<a href="#">La politique du groupe Caisse des Dépôts en matière de biodiversité</a>
Varma	<a href="#">Feuille de route sur la biodiversité</a>
PensionDanmark	<a href="#">Stratégie en faveur de la biodiversité</a>
Australian Council of Superannuation Investors	<a href="#">Biodiversité : libérer la valeur du capital naturel pour les investisseurs australiens</a>
Brunel Pension Partnership	<a href="#">Intégrer la biodiversité dans les décisions d'investissement</a>
Ilmarinen	<a href="#">Feuille de route pour la biodiversité d'Ilmarinen</a>

### Ressources PRI

Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable



Cadre juridique pour l'impact



# CE QU'IL FAUT INCLURE DANS UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

La présente section détaille les principaux éléments d'une politique de biodiversité, avec des exemples sur lesquels les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion pourraient s'appuyer.

Elle indique également comment les étapes 2, 3, 4 et 5 du processus d'élaboration d'une approche organisationnelle de la biodiversité peuvent être référencées dans une politique de biodiversité ou un document similaire.



## OBJECTIFS, CHAMP D'APPLICATION ET ENGAGEMENTS

**Objectif de la politique** : cette section présente les objectifs généraux de l'organisation et les raisons qui l'ont poussée à élaborer sa politique de biodiversité, ainsi que les convictions, les objectifs et les besoins des parties prenantes, des clients ou des bénéficiaires sous-jacents. Il peut s'agir d'une déclaration de compréhension du contexte de la crise mondiale de la biodiversité et de ses répercussions sur l'économie, notamment :

- l'impératif créé par le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) ;
- les risques et les opportunités liés à la perte de biodiversité auxquels sont confrontés les investisseurs ; et
- les liens avec la lutte contre la crise climatique.

**Champ d'application** : le champ d'application de la politique de biodiversité peut inclure les facteurs de perte de biodiversité, les secteurs et les catégories d'actifs qu'elle couvre, ainsi que les produits d'investissement, les stratégies ou les entreprises auxquels elle ne s'applique pas. Le champ d'application pourrait également détailler le lien entre la politique et les activités en cours de l'organisation liées au climat, soulignant ainsi une approche intégrée de l'action environnementale.

**Engagements spécifiques** : cette section peut présenter les exigences légales et réglementaires, les responsabilités fiduciaires, les engagements volontaires et les exigences de communication qui guident les activités d'investissement responsable de l'organisation. Elle pourrait inclure un engagement à s'aligner sur la mission du Cadre mondial de la biodiversité. Elle peut également mentionner l'adhésion à des cadres sectoriels ou à des bonnes pratiques, par exemple [les recommandations de la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures \(TNFD\) en matière de publication d'informations](#), [l'engagement Finance for Biodiversity Pledge](#) ou [la feuille de route Deforestation-Free Finance](#).

## Ressources connexes

[Priorité à la communication d'informations sur la nature : considérations pour les secteurs à haut risque, UNEP FI](#)



[Classement des 10 groupes industriels ayant le plus d'impacts sur la biodiversité, Fondation Finance for Biodiversity](#)



[Orientations supplémentaires pour les établissements financiers, TNFD \(voir l'annexe 1 pour les secteurs prioritaires pour la communication d'informations\)](#)

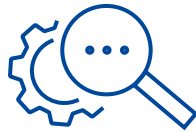


## GOUVERNANCE

**Informations générales** : cette section fournit des détails sur les personnes qui ont participé à la préparation et à la conception de la politique. Par exemple, si un groupe de travail a élaboré la politique, l'introduction pourrait inclure l'objectif et les membres du groupe.

**Politiques, lignes directrices et objectifs connexes** : l'introduction doit également préciser si la politique fait partie d'une politique d'investissement plus large et/ou d'une politique d'investissement responsable, et si l'organisation dispose d'autres lignes directrices, déclarations ou stratégies en rapport avec la politique de biodiversité. Il est considéré comme une bonne pratique pour les investisseurs d'avoir une approche claire des questions ESG dans leurs politiques et lignes directrices en matière d'investissement responsable, et d'établir des liens entre elles le cas échéant.

**Mise en œuvre et suivi** : les organisations doivent préciser comment elles se conformeront à la politique et en assureront le suivi – en identifiant les personnes responsables de sa mise en œuvre et les éventuelles lignes directrices sur la manière de traiter les infractions potentielles. Elles doivent également se demander s'il y a lieu de définir des indicateurs-



### Exemple - Ninety One : Adopter une approche ascendante de la gouvernance

Pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés à la nature en fonction des classes d'actifs, des secteurs et des zones géographiques, Ninety One a adopté une approche ascendante de l'ESG, selon laquelle chaque équipe d'investissement est responsable de la création et de la mise en œuvre de sa propre stratégie ESG dans le cadre du processus d'investissement (avec le soutien de l'équipe chargée du développement durable). Cette approche a permis de développer une approche d'intégration ESG pour l'évaluation des cas d'investissement, y compris les questions pertinentes relatives aux risques liés à la nature et à la biodiversité. Chaque équipe d'investissement est chargée d'élaborer les stratégies les plus efficaces en fonction des caractéristiques de son portefeuille et de créer des produits sur mesure qui contribuent à la réalisation des objectifs définis en matière de développement durable. Par exemple, l'équipe de Ninety One chargée de la dette souveraine des marchés émergents a mis au point un tableau de bord ESG qui présente une évaluation prospective des politiques ESG dans le cadre des objectifs de développement durable, en utilisant neuf sous-catégories, y compris le capital naturel, et leurs effets potentiels sur les économies. Ninety One s'engage auprès des décideurs politiques lorsque cela est possible et s'est récemment engagé avec le Chili et l'Uruguay à inclure des indicateurs-clés de performance en matière de biodiversité dans leurs cadres. Ninety One a également travaillé avec le WWF pour adapter cette approche à un indice souverain sur le climat et la nature (CNSI), qui utilise la modélisation géospatiale et la télédétection pour identifier les expositions liées au climat et à la nature au niveau d'un pays au fil du temps.

clés de performance liés à la mise en œuvre de la politique et, le cas échéant, qui est responsable de leur réalisation et s'ils sont liés à la rémunération.

**Révision de la politique** : la politique de biodiversité d'une organisation doit faire l'objet d'un examen périodique afin d'évaluer les succès et d'identifier les domaines peu performants. Un processus de révision efficace doit évaluer les convictions fondamentales sur lesquelles repose la politique, l'exécution de celle-ci et les méthodes d'engagement des parties prenantes. En outre, l'examen doit évaluer dans quelle mesure la politique s'aligne sur la stratégie d'investissement globale et prendre en compte l'impact sur la politique des cadres réglementaires émergents. Voir [Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable](#) pour une liste de questions à prendre en compte lors du processus de révision.

### Ressources PRI

[Module Politique, gouvernance et stratégie - recommandations en matière de reporting](#)



[Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable](#)



## DÉFINITIONS

La biodiversité est un sujet complexe, et la compréhension globale de la manière dont les activités économiques entraînent la perte de biodiversité et dépendent de la nature continue d'évoluer. Dans le cadre d'une politique, les investisseurs peuvent inclure des définitions des principaux termes et acronymes utilisés afin de garantir une compréhension commune avec les parties prenantes et, le cas échéant, de mettre en évidence l'alignement sur les normes du secteur.

### Ressources connexes

[Glossaire - Reporting des PRI](#)



[Biodiversité A-Z - UNEP-WCMC](#)



[Glossaire IPBES](#)



[Glossaire TNFD](#)



[Définitions - Accountability Framework initiative](#)



[Glossaire du SBTN](#)







## APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

### ÉVALUATION ET HIÉRARCHISATION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

Les risques physiques et de transition (y compris les risques de litige et liés aux réglementations) associés à la perte de biodiversité sont susceptibles d'affecter la valeur des investissements à court, moyen et long terme. Les risques et les opportunités liés à la biodiversité varient et dépendent de facteurs tels que :

- le secteur,
- la localisation ou zone géographique,
- les cadres réglementaires,
- la capitalisation boursière,
- les dispositions opérationnelles,
- la position dans la chaîne de valeur (en amont ou en aval),
- l'étendue de la dépendance et l'impact sur la biodiversité,
- la capacité de substitution des matières premières.

Une politique en matière de biodiversité peut inclure des informations sur la manière dont les investisseurs évaluent ces risques, sur la manière dont ils identifient les opportunités et sur la manière dont ils intègrent les considérations relatives à la biodiversité dans leurs décisions d'investissement, en précisant s'ils utilisent des cadres d'analyse internes ou externes. Par exemple, une politique pourrait :

- expliquer les méthodologies et les sources de données utilisées pour évaluer les risques et les opportunités, telles que le cadre d'évaluation LEAP de la TNFD, le Protocole sur le capital naturel ou la norme financière du Partenariat pour la comptabilité de la biodiversité, ainsi que, par exemple, les déclarations des entreprises, les spécialistes techniques et les consultants, ainsi que les fournisseurs de données ;
- détailler la fréquence et la granularité de l'analyse ; et
- détailler la manière dont l'investisseur dialogue avec les principales parties prenantes, y compris les entités détenues et les communautés locales, afin de mieux comprendre les risques et les opportunités potentiels.

Une politique peut également reconnaître les difficultés particulières que rencontrent actuellement les investisseurs pour rassembler toutes les informations dont ils ont besoin pour évaluer pleinement les risques et les opportunités liés à la biodiversité. Par exemple, il est largement reconnu que les ensembles de données publics et commerciaux existants sur la biodiversité peuvent être limités et qu'il n'existe pas de mesure unique de la biodiversité ni de compréhension commune de la manière de traduire les informations sur la biodiversité en termes de matérialité financière.

Lorsque de telles difficultés existent, les investisseurs peuvent également souhaiter indiquer dans la politique comment ils s'efforcent de les surmonter et/ou comment ils peuvent élargir leur processus d'évaluation des risques au fil du temps, à mesure que de nouvelles informations sont disponibles. Il peut s'agir, par exemple, de :

- s'engager auprès des entreprises bénéficiaires des investissements (et de leur chaîne de valeur) en les encourageant à communiquer davantage d'informations sur leurs impacts, leurs dépendances, leurs risques et leurs opportunités en matière de biodiversité ;

- collaborer au sein du secteur (avec d'autres investisseurs et prestataires de services, par exemple pour améliorer les ensembles de données sur la biodiversité) ; et
- appliquer les enseignements tirés des efforts d'évaluation initiale de haut niveau ou se concentrer sur des secteurs ou des questions spécifiques.

La page web des PRI, intitulée [Investing for Nature: Resource hub](#), contient une liste d'outils et de cadres accessibles au public qui peuvent aider à évaluer les risques et les opportunités liés à la biodiversité.



#### Exemple - AP2 : développer des outils pour évaluer le risque de déforestation

Le fonds de pension suédois AP2, en collaboration avec le groupe de réflexion sur la finance durable Climate & Company, élabore une méthodologie accessible au public et un guide pratique pour évaluer le risque de déforestation de chaque entreprise détenue dans son portefeuille. Le guide s'appuiera sur plusieurs bases de données existantes, telles que celles de Forest500 et de Trase, mais il s'appliquera à toutes les sociétés de portefeuille et tiendra compte à la fois de la localisation et des activités pour évaluer le risque. Il aidera AP2 à intégrer les informations relatives à la déforestation dans le processus d'investissement et à identifier les entreprises détenues qui présentent un risque de déforestation, ce qui permettra d'établir des priorités en matière d'engagement. Cette orientation systématique aidera AP2 à respecter son engagement d'avoir un portefeuille qui ne contribue pas à la déforestation d'ici à 2025.

#### Exemple - First Sentier Investors : donner aux équipes d'investissement une boîte à outils sur la nature et la biodiversité pour un engagement éclairé

En se concentrant spécifiquement sur l'eau douce et la déforestation, le guide de First Sentier Investors intitulé « [Investors Can Assess Nature Now](#) » (ICANN) aide ses propres gérants de fonds et d'autres investisseurs à évaluer les informations fournies par les entreprises concernant la nature. Il présente un cadre d'audit préalable (due diligence) pour l'évaluation et l'engagement sur trois questions essentielles : l'identification des expositions sectorielles et la compréhension des zones de pression de nature matérielle ; la hiérarchisation et l'évaluation des entreprises, y compris les approches d'audit préalable et les paramètres clés à rechercher ; et l'engagement des entreprises, en soulignant comment interpréter les données et quelles questions poser. Grâce à cette boîte à outils, les gérants disposent de connaissances de base, de ressources et d'outils qui les aident à cibler les questions majeures et les entreprises à étudier et auprès desquelles s'engager de manière efficace.



## DÉFINITION DES OBJECTIFS ET STRATÉGIE

Une politique de biodiversité doit présenter :

- une stratégie de biodiversité axée sur les secteurs ou thèmes prioritaires de la biodiversité identifiés, sur la base d'une évaluation des risques et des opportunités ;
- les objectifs ou cibles de l'organisation en matière de biodiversité et les mesures associées, y compris l'alignement sur les cadres internationaux ou sectoriels en matière de biodiversité ; et
- la manière dont les objectifs ou les cibles spécifiques sont déterminés, l'approche de l'organisation pour les atteindre et la manière dont les performances par rapport à ces objectifs seront suivies dans le temps.

Pour les organisations qui en sont aux premières étapes de la formulation de leur approche de la biodiversité, l'adoption d'une stratégie flexible répondant à la perte de biodiversité peut constituer une première étape pragmatique. La stratégie doit donner la priorité aux risques et aux opportunités majeurs, tels qu'ils ont été identifiés par une évaluation ou un exercice similaire. La politique peut également détailler la manière dont la stratégie en faveur de la biodiversité soutient et recoupe d'autres questions clés en matière de développement durable (par exemple, le changement climatique).

Lors de l'élaboration d'une stratégie, les investisseurs peuvent déterminer des objectifs, des engagements ou des cibles spécifiques. Les objectifs généraux des investisseurs peuvent varier pour plusieurs raisons, comme l'explique la section [Élaborer une politique de biodiversité](#) ci-dessus. Lorsque des objectifs sont définis, l'organisation doit inclure des détails sur son approche pour les atteindre et sur la manière dont les performances par rapport à ces objectifs seront suivies dans le temps.

La définition d'objectifs en matière de biodiversité est encore une pratique en développement, en partie en raison des défis méthodologiques liés à la mesure de la biodiversité, qui ne dispose pas d'une mesure unique équivalente aux émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'agenda climatique. Pour les organisations qui en sont aux premières étapes de la formulation de leur approche de la biodiversité, des objectifs souples et qualitatifs peuvent constituer une première étape. Il peut s'agir, par exemple, de :

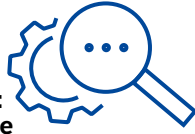
- passer en revue l'ensemble de leur portefeuille pour y déceler les incidences à haut risque et les dépendances à l'égard de la biodiversité ;
- améliorer la sensibilisation et l'éducation des employés en matière de biodiversité ;
- adopter un cadre de gestion des risques liés à la biodiversité ; et/ou
- amorcer un dialogue avec les parties prenantes sur la biodiversité.

Au fur et à mesure que les organisations développent leur approche, des objectifs quantitatifs concernant à la fois les processus et les résultats peuvent être introduits, tels que :

- le nombre d'entreprises contactées ;
- le nombre d'entreprises bénéficiaires ayant une politique de biodiversité ;
- le nombre d'entreprises bénéficiaires qui communiquent leurs impacts et dépendances en matière de biodiversité ; et
- la part des actifs sous gestion couverts par la politique de l'organisation en matière de biodiversité.

Les objectifs quantitatifs associés à l'état de la biodiversité ne sont pas encore couramment utilisés, car les établissements financiers ont encore du mal à mesurer l'impact de la biodiversité sur le terrain. Toutefois, une politique pourrait refléter les ambitions d'un investisseur de développer des objectifs plus larges, le cas échéant, au fil du temps, en particulier avec des organisations telles que la TNFD, la Fondation Finance for Biodiversity et le Science-based Targets Network (SBTN) qui mènent des efforts pour développer des mesures appropriées de la biodiversité dans le secteur.





### Exemple - Domini Impact Investments : adopter une approche intersectionnelle pour évaluer les impacts sur la nature

Domini aborde l'évaluation des entreprises à des fins d'investissement sous l'angle systémique, en examinant comment une question telle que la biodiversité s'articule avec d'autres dimensions d'une entreprise, tout en soutenant la création d'une valeur durable à long terme. Cette approche de la recherche environnementale et sociale est fondée sur les normes d'investissement à impact de Domini, où chaque investissement soutient le double objectif de la dignité humaine universelle et de la durabilité écologique. Lors de ses recherches, Domini examine la manière dont ces questions sont alignées sur ses indicateurs-clés de performance spécifiques au secteur, qui mettent en pratique les normes de Domini. Cela permet à Domini d'identifier les leaders en matière de gestion durable des forêts et de certification, et de maintenir des normes sociales et environnementales élevées. Ces entreprises sont mises en évidence sur le site web de Domini et dans son rapport d'impact.

En outre, alors que la déforestation est généralement considérée comme un risque pour la biodiversité, l'approche systémique des forêts de Domini va au-delà de la sécurité et des impacts au niveau du portefeuille : elle prend en compte la manière dont la déforestation est liée aux peuples indigènes, aux droits du travail et au changement climatique, et utilise des outils systémiques pour influencer la constitution de champs de recherche, les politiques publiques et l'établissement de normes.

### Ressources connexes

[Cadre de définition d'objectifs liés à la nature pour les sociétés de gestion et les investisseurs institutionnels, Fondation Finance for Biodiversity](#)



[Orientations pour la définition d'objectifs liés à la nature, Principes pour une banque responsable](#)



[Taxonomie des activités durables de l'UE, Commission européenne](#)



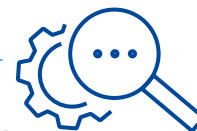
[Mesurer, fixer et communiquer des objectifs, Science Based Targets Network](#)





## GESTION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

Dans le cadre d'une politique de biodiversité, les investisseurs doivent indiquer comment ils entendent gérer les risques liés à la biodiversité et saisir les opportunités qui s'y rattachent. La politique doit détailler la manière dont l'investisseur prévoit de s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité, y compris la manière dont il attend des entités détenues qu'elles évitent, minimisent, inversent ou, en dernier recours, compensent les impacts, conformément à la hiérarchie des mesures d'atténuation<sup>12</sup>.

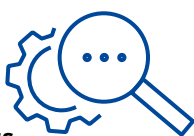


### Exemple - Le Nature Recovery Blueprint du groupe Foresight

Dans le cadre du [partenariat de Foresight avec le projet Eden](#) le groupe est en train de produire un plan d'action pour la récupération de la nature (Nature Recovery Blueprint). L'objectif de ce plan est de protéger et de restaurer la biodiversité en guidant les gestionnaires fonciers dans les actions pratiques qu'ils peuvent entreprendre pour mesurer, gérer et améliorer la nature et la biodiversité sur l'ensemble de leurs terres.

Après avoir identifié des sites pour piloter les programmes, Foresight mène des activités de base par le biais de la cartographie SIG et d'enquêtes écologiques, suivies d'évaluations écologiques pour identifier les améliorations à apporter aux pratiques de gestion et les possibilités de travaux d'amélioration de l'habitat. Ces initiatives permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle à long terme et d'accroître les investissements dans des initiatives liées au capital naturel. Le guide consacré aux actifs solaires sera lancé au projet Eden en 2024.

### Exemple - Low Carbon : Appliquer le gain net de biodiversité dans les projets d'énergie renouvelable



Reconnaissant que ses projets d'énergie solaire photovoltaïque en site vierge occupent des terres ayant une valeur écologique préexistante, Low Carbon a développé une approche au niveau des actifs qui prend en compte les facteurs majeurs de perte de biodiversité spécifiques à ses projets au Royaume-Uni. Low Carbon adopte une approche fondée sur le lieu et utilise le système [ENCORE](#) pour mettre en évidence les facteurs d'impact les plus importants associés à ses projets, afin d'identifier les actions permettant de gérer les principaux risques. Il s'agit notamment de la perte potentielle d'habitats et de la perturbation de la flore et de la faune locales, ainsi que d'actions conduisant à des résultats pour la biodiversité qui dépassent les exigences réglementaires de l'Angleterre en matière de gain net pour la biodiversité. Ce règlement exige que tous les nouveaux développements apportent une contribution à la biodiversité d'au moins 10 %. Low Carbon travaille avec les propriétaires fonciers et les promoteurs pour mettre en œuvre des programmes de gestion des terres et de la biodiversité, en s'alignant sur les conditions et les circonstances propres à chaque site, ce qui lui permet de découvrir des opportunités qui améliorent la biodiversité et génèrent des bénéfices commerciaux directs. Les mesures visant à accroître la diversité des habitats et des espèces comprennent la plantation d'arbres de bordure et de bois, l'installation de nichoirs à oiseaux, la plantation de fleurs sauvages, le pâturage des moutons et des mesures de gestion qui minimisent les perturbations des espèces résidentes.

## ENGAGEMENT

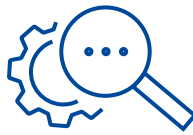
Une politique en matière de biodiversité doit définir l'approche de l'organisation en matière d'engagement vis-à-vis de la perte de biodiversité. Les gérants et les investisseurs institutionnels peuvent faire référence à tout code d'engagement ou document d'orientation auquel ils adhèrent, ainsi qu'à d'autres attentes ou déclarations relatives à la biodiversité, spécifiques à un secteur ou à une question, que l'organisation a rédigées, adoptées ou approuvées.

L'[outil d'évaluation de « L'engagement en faveur des enjeux de durabilité »](#) des PRI peut être utilisé pour évaluer et comparer les pratiques de gestion des gérants en matière de durabilité, et le questionnaire de diligence raisonnable de « L'engagement en faveur des enjeux de durabilité » peut être utilisé pour discuter du sujet avec les gérants.

<sup>12</sup> Cross Sector Biodiversity Initiative (2015), [A cross-sector guide for implementing the mitigation hierarchy](#).

## ALLOCATION DE CAPITAL

Il est essentiel de comprendre les risques et les opportunités existants et potentiels liés à la biodiversité pour pouvoir construire un portefeuille, concevoir des fonds et sélectionner des entreprises en connaissance de cause. Une politique de biodiversité devrait indiquer comment l'allocation de capital pourrait orienter les fonds vers des secteurs, des activités ou des modèles d'entreprise qui minimisent la perte de biodiversité et favorisent des résultats environnementaux positifs, tels que les solutions fondées sur la nature.



### Exemple - Fama re.capital : Allouer des capitaux pour la protection et la régénération de l'environnement

Fama re.capital a développé deux nouvelles offres de fonds thématiques et d'impact sur des sujets liés à la biodiversité : les émissions de gaz à effet de serre et la socio-bioéconomie. Ce dernier, le fonds Amazônia Viva 2030, est un fonds de crédit pour des projets et des entreprises régénératrices opérant en Amazonie et dirigés par des communautés locales et traditionnelles. Le fonds a pour objectif de déplacer les capitaux des grandes entreprises non durables vers celles qui privilégient activement la protection et la régénération de l'environnement et promeuvent l'égalité sociale et la croissance économique.

Pour ce fonds, fama re.capital s'est associé à Grupo Gaia, un titrisateur spécialisé dans l'agriculture, l'immobilier et les investissements à impact. Ce partenariat vise à identifier, en collaboration, les entreprises et les projets qui présentent le plus grand potentiel de rendement financier à long terme et d'impact social et environnemental positif. Après l'investissement, les deux entreprises partagent la responsabilité de la cartographie, de l'évaluation, du suivi et de l'engagement auprès des entreprises du portefeuille, ainsi que de l'établissement de rapports sur les principaux indicateurs de durabilité.

Le fonds a notamment investi dans Conexsus, une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont les activités ont permis de régénérer plus de 2 000 hectares de sol grâce à la mise en œuvre de systèmes agroforestiers, et qui soutient le développement d'écosystèmes d'entreprises d'impact dirigés par les communautés.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DES ENTITÉS DÉTENUES

Les investisseurs doivent préciser ce qu'ils attendent des entités détenues en matière de biodiversité et comment ils s'engagent avec elles sur cette question. Une approche globale pourrait couvrir des éléments tels que :

- les cibles ou objectifs clés de tout engagement (par exemple, encourager avec succès un pourcentage donné d'entreprises du portefeuille à communiquer leurs impacts et dépendances) ;
- pour les investisseurs en actions cotées, des détails sur la manière dont les droits de vote sont exercés en ce qui concerne la biodiversité ;
- la supervision en place lorsque la responsabilité de l'engagement et du vote est déléguée à un tiers ; et
- des lignes directrices en matière d'escalade pour les cas où l'engagement sur les questions de biodiversité n'est pas efficace.



### Exemple - Rockefeller Asset Management : Engagement auprès des entreprises de produits de la mer

Rockefeller Asset Management a créé une stratégie d'engagement dans les océans (Ocean Engagement) visant à offrir aux investisseurs un accès à l'économie bleue. Dans le cadre de cette stratégie, la biodiversité est un domaine prioritaire pour les efforts d'engagement, et Rockefeller Asset Management identifie les entreprises de l'économie bleue qui ont un impact matériel sur la biodiversité afin de s'engager activement et de favoriser le changement. Les efforts d'engagement sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque entreprise, grâce au partage des connaissances avec d'autres organisations, dont la Fondation pour les océans, et à la recherche des meilleures pratiques au sein du secteur. Des mesures spécifiques peuvent également être utilisées pour l'engagement de chaque entreprise.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DES DÉCIDEURS POLITIQUES, DES ORGANISMES DE NORMALISATION ET DES ORGANISMES SECTORIELS

Les investisseurs peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité en s'engageant auprès des décideurs politiques pour favoriser un environnement politique favorable. Il pourrait s'agir de détourner les incitations publiques des activités ayant un impact négatif sur la biodiversité et d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la définition de la finance durable. Les investisseurs peuvent également s'engager auprès des organismes de normalisation et collaborer avec les associations sectorielles pour plaider en faveur de l'intégration des considérations relatives à la biodiversité. Il peut s'agir de participer à des consultations sectorielles<sup>13</sup>, de se joindre à des comités et de soutenir les efforts de recherche.

### INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIF

Une politique de biodiversité pourrait dresser la liste des initiatives d'engagement collaboratif auxquelles l'entreprise a participé et qui témoignent d'un rôle actif dans la gestion des risques liés à la biodiversité.

Pour obtenir la liste la plus récente des initiatives conçues pour guider et soutenir l'action des investisseurs en faveur de la biodiversité, veuillez consulter le site web suivant : [Investing for Nature: Resource hub](#).

#### Ressources connexes

Faire en sorte que le vote compte : le vote fondé sur des principes pour les résolutions d'actionnaires



Discuter du désinvestissement : développer une approche pour la recherche de résultats en matière de développement durable dans les actions cotées en bourse



Un guide pour déposer des résolutions d'actionnaires pertinentes



Manuel sur le dialogue avec les pouvoirs publics en matière de finance durable



Ressources sur l'engagement (dialogue et vote) par thème



La Plateforme collaborative des PRI



Le financement de la biodiversité : guide sur l'engagement auprès des entreprises.



Le financement de la biodiversité : aperçu des initiatives pour les établissements financiers



#### Exemple - Spring : l'initiative d'engagement des PRI en faveur de la nature

L'initiative Spring des PRI vise à encourager les investisseurs à contribuer à l'objectif de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030, en s'alignant sur les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'accent est mis dans un premier temps sur la disparition des forêts et la dégradation des sols, reconnues comme des facteurs clés de la perte de biodiversité, mais il pourrait être étendu à d'autres facteurs au fur et à mesure de l'évolution de l'initiative. L'initiative vise à permettre aux politiques de générer des résultats positifs pour la nature et les portefeuilles des investisseurs, et à promouvoir leur alignement entre les juridictions. En concentrant les efforts des investisseurs sur la politique, les risques systémiques ont plus de chances d'être traités dans tous les secteurs économiques et à un rythme approprié. Pour en savoir plus sur la stratégie de Spring, sur les investisseurs qui y participent et qui la soutiennent, et sur les entreprises cibles, veuillez consulter sa [page web](#).

#### Exemple - Engagement en faveur de l'huile de palme durable : l'impact du groupe de travail des investisseurs des PRI

Le groupe de travail des investisseurs des PRI, qui comprend 64 investisseurs gérant 7 900 milliards d'USD d'actifs en 2021, s'est engagé avec les entreprises de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme à lutter contre la déforestation. De 2017 à 2021, il s'est concentré sur 24 entreprises productrices d'huile de palme et 10 banques en Indonésie, en Malaisie et à Singapour, en utilisant le référentiel SPOTT de ZSL et l'outil d'évaluation des banques durables du WWF. Une évaluation intermédiaire (couvrant la période 2011-2016) a révélé des améliorations dans les domaines de la publication d'informations et de la politique, les entreprises devenant plus transparentes et mettant en œuvre des politiques de lutte contre la déforestation. Au cours de la période 2017-2021, le groupe a constaté des améliorations substantielles parmi les 34 entreprises en matière de politiques de déforestation et de conservation, les banques régionales ayant adopté des critères de financement stricts.

<sup>13</sup> Par exemple, voir la consultation publique sur la [norme GRI relative à la biodiversité](#) et la [réponse des PRI à la version 0.4 du cadre de la TNFD en matière de publication d'informations](#).



## SUIVI ET REPORTING

Cette section de la politique doit décrire l'approche adoptée par l'organisation pour contrôler ses activités d'investissement responsable et en rendre compte aux parties prenantes, y compris les clients, les bénéficiaires, les administrateurs et les autorités de réglementation. Cela peut contribuer à garantir que les investisseurs sont tenus responsables de la mise en œuvre de leurs engagements en matière de biodiversité.

Les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion pourraient envisager de décrire :

- leur approche en matière de suivi et de reporting,
- leurs procédures d'audit interne,
- leurs procédures d'audit externe,
- leurs obligations réglementaires,
- leurs directives pour les rapports des tiers.

Voir [Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable](#) pour plus de détails sur ces considérations.

Une politique en matière de biodiversité doit préciser les normes internationales de publication d'informations ou de reporting sur lesquelles l'organisation s'aligne, le cas échéant. Il existe un nombre croissant de cadres et d'orientations en matière de rapports sur la biodiversité, et bon nombre d'initiatives et d'organismes cherchent à harmoniser les exigences en matière de rapports.

En voici des exemples :

- [Les recommandations de la TNFD en matière de publication d'informations](#)
- [La norme GRI 101 sur la biodiversité](#)
- Les questionnaires du CDP sur les [forêts](#) et l'[eau](#)
- Les [Exigences générales des IFRS pour la publication d'informations financières relatives au développement durable](#) et [liées au climat](#) (IFRS S1 et IFRS S2)

## Ressources connexes

[Base de données réglementaire](#)



[Comprendre les besoins en données des investisseurs responsables : le cadre des besoins en données des investisseurs des PRI](#)



[Guide de l'investisseur institutionnel : suivi des sociétés de gestion](#)



[Portail de données des PRI](#)



# ANNEXE 1 : INDICATEURS DU REPORTING

Le tableau ci-dessous donne des exemples d'indicateurs du Reporting des PRI 2024 pour lesquels les signataires peuvent fournir des informations relatives à leur stratégie en matière de biodiversité et à leurs politiques connexes.

<b>Ce qu'il faut inclure dans une politique de biodiversité</b>	Objectif, champ d'application et engagements	Objectif de la politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déclaration de l'équipe de direction</li> </ul>
		Champ d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition des objectifs concernant les enjeux de durabilité : SO 1, SO 2, SO 2.1, PGS 9</li> </ul>
		Engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déclaration de l'équipe de direction, PGS 4</li> <li>■ Définition des objectifs concernant les enjeux de durabilité : SO 1, SO 2, SO 2.1</li> <li>■ Leviers utilisés pour agir sur les enjeux de durabilité : SO 5</li> </ul>
	Gouvernance	Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PGS 12</li> </ul>
		Politiques connexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PGS 1, PGS 2, PGS 3, PGS 5</li> </ul>
		Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gouvernance - Rôles et responsabilités : PGS 11, PGS 11.1, PGS 11.2, PGS 12, PGS 13, PGS 14, PGS 15</li> </ul>
	Approche de la biodiversité	Évaluation des risques, des opportunités et des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Enjeux de durabilité :</li> <li>■ PGS 47, PGS 47.1, PGS 47.2, PGS 48, PGS 48.1, SO 1, SO 2, SO 2.1, SO 4, SO 4.1, SO 5-SO 13</li> <li>■ Spécifiques au changement climatique : PGS 41, PGS 41.1, PGS 42, PGS 43, PGS 44, PGS 45, PGS 46</li> </ul>
		Définition des objectifs et stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition des objectifs concernant les enjeux de durabilité : SO 1, SO 2, SO 2.1</li> <li>■ Leviers utilisés pour agir sur les enjeux de durabilité : SO 5</li> </ul>
		Gestion des risques et des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Allocation de capital : PGS 20, PGS 21, SO 6, SO 7</li> <li>■ Vote par procuration : PGS 29, PGS 30, PGS 31, PGS 32, PGS 33, PGS 33.1, PGS 34, PGS 35</li> <li>■ Escalade de l'engagement (dialogue et vote) : PGS 36, PGS 37, PGS 38</li> <li>■ Dialogue avec les pouvoirs publics : PGS 39, PGS 39.1, PGS 39.2, SO 11</li> <li>■ Engagement auprès des entités détenues : PGS 1, PGS 3, PGS 23, SO 8, SO 9</li> <li>■ Engagement auprès de sociétés de gestion externes : SO 10</li> <li>■ Collaboration : SO 13</li> <li>■ Dialogue avec d'autres parties prenantes clés : SO 12</li> </ul>
		Suivi et reporting	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Reporting et communications externes : PGS 16, PGS 17, PGS 18, PGS 19</li> <li>■ Suivi des progrès par rapport aux objectifs : SO 4, SO 4.1</li> </ul>

## CRÉDITS

### RÉDACTION :

Anna Shaikly  
Daram Pandian  
Bethany Davies  
Sylvaine Rols  
Simon Whistler

### RÉVISION :

Mark Nicholls

### CONCEPTION :

Christopher Perrins

## Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires à intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économiques dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités et, en définitive, dans l'intérêt à long terme de l'environnement et de la société dans son ensemble.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable.

Pour plus d'informations : [www.unpri.org](http://www.unpri.org)



## Les PRI sont une Initiative pour les investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière de l'UNEP et le Pacte mondial des Nations Unies.

### Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : [www.unepfi.org](http://www.unepfi.org)



### Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial des Nations Unies est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

